



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

Présents : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Léchailler, Maryse Millet, Patrick Modica, Paulina Requena, Thérèse Robert, Christophe Simon, Jean Simondon, Florent Vallot

1- Accueil des responsables de l'association communale de chasse agréée, Philippe Compagne (président) et Hervé Ulas (trésorier)

Différents points sont abordés avec les responsables présents :

- Les effectifs : la société communale de chasse compte actuellement 24 adhérents.
- La signalisation des battues : afin d'améliorer cette dernière, de nouveaux panneaux seront installés avant l'ouverture de la saison en bordure des axes principaux d'accès à la forêt. Ces panneaux, masqués hors battue, seront utilisés pour signaler les zones en cours de chasse.

Le président, Monsieur Compagne, rappelle par ailleurs qu'aucune battue n'est organisée dans le bois du Vernois l'après-midi et qu'aucun poste de tir n'est installé en bordure de la route des Landes.

- La date d'ouverture : la saison de chasse débutera le 8 septembre (une pré-ouverture est organisée le 17 août pour chasser le sanglier des zones cultivées).
- Le repas des anciens pour lequel les chasseurs offrent un chevreuil. Madame le Maire remercie ce geste en direction de nos séniors.
- La plantation de fruitiers « sauvages » : la fédération départementale de chasse sollicite la Commune afin qu'un secteur de son territoire puisse être planté d'arbres fruitiers sauvages (sorbiers, églantiers, aubépines, ...). L'emplacement de l'ancienne décharge est évoqué ; cette proposition sera étudiée avec les services de l'O.N.F.

2- Le contrat de travail de Madame Gormond, ATSEM, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an (de septembre 2013 à août 2014).

3- La Commune encaisse deux chèques correspondants à des remboursements de dégradations : l'un de 176,40 € (vandalisme sur des jardinières en août 2012) et l'autre de 311,15 € (dégradation du parquet de la salle polyvalente par des étudiants en janvier 2013).

4- La partie encore privée de la rue des Vergerots est rétrocédée gratuitement à la Commune par le propriétaire, sous réserve que la Municipalité s'engage à ne pas modifier les limites cadastrales du terrain sur lequel est construite la maison de ce dernier.

5- Centre de loisirs sans hébergement

Il est rappelé qu'un centre aéré pour les enfants de 4 à 11 ans aura lieu cet été, du 19 au 30 août. Il sera animé par Mesdemoiselles Charlène Molière et Stéphanie Devanne.

Des places étant encore disponibles, les inscriptions sont toujours possibles auprès de Madame Ardiet (03.81.55.75.59).

6- Un parti politique ayant sollicité la Commune pour louer la salle polyvalente, il est décidé, par 7 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre, d'accepter sans distinction de parti ce type de demande.

7- Sentier piétonnier

Une partie de la rue de la Combe d'Argent étant devenue inutile car coupée par la rue du Vieux Tilleul, un sentier piétonnier sera aménagé le long de l'ancien muret jouxtant le parc de la vierge de façon à permettre d'accéder sans danger au trottoir de la rue du Vieux Tilleul.

Le reste du parc sera dessouché et engazonné (une partie des haies a déjà été coupée pour manque de visibilité). Cet espace engazonné sera plus commode à entretenir par les employés municipaux.

Le coût de l'enlèvement des haies, de l'arrachage des souches, de la création du sentier et du ré-engazonnement s'élève à 4 225,59 € TTC. Ces travaux seront réalisés dans le courant du dernier trimestre 2013.

8- Implantation d'un poste électrique sur le Plateau de Saône

R.T.E. (Réseau Transport d'Electricité) a choisi d'implanter le poste électrique évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil à l'emplacement de l'ancienne porcherie Grundisch au lieu-dit « La Caille » situé sur la commune de Saône. La commune de Gennes suit ce dossier et participera à une visite sur un site d'installation similaire à Bourguignon (à côté de Pont-de-Roide).

9- Transports scolaires

L'ensemble des maires du Plateau de Saône, à une exception, ont demandé une réunion à la C.A.G.B. afin qu'un tarif de transports scolaires différent soit étudié pour les enfants du collège et qu'il soit tenu compte pour ce tarif du quotient familial.

10- Le Syndicat du marais vient de procéder à l'embauche d'un technicien (35 heures par mois) et au remplacement d'une secrétaire (14 heures par semaine).

11- Travaux de voirie

Après plusieurs propositions, l'abri bus situé au carrefour entre les rues de l'Enclos et de la Côte de Joux sera finalement implanté devant le jardinet de la maison de Monsieur Denis Grappey

Concernant la bascule, il s'avère, après démontage du plateau existant, que le mécanisme de pesage est fortement atteint par la rouille. Le devis minimum pour refaire le mécanisme et le plateau s'élève à 11 780 € TTC. Il ne comprend pas la consolidation de l'entourage devant supporter un pesage de quinze tonnes (capacité de la bascule) en

entrée et sortie de la plateforme. Il a donc été décidé de combler le trou de pierres et de gravats et d'aménager un plateau en bois aux dimensions de l'ancien afin de matérialiser l'emprise de la bascule. Le mécanisme extérieur sera rendu apparent et une fiche explicative en mentionnera le fonctionnement général. Une pièce métallique importante située sous la plateforme a été mise de côté au cas où ultérieurement, un mécène généreux voudrait la remettre en état de fonctionner. Après restauration, la veille pompe à incendie, qui « dort » et encombre l'atelier communal, pourrait y être installée.

Le rétrécissement des rues soulevant par ailleurs beaucoup d'interrogations, il est rappelé que celui-ci découle principalement (en particulier pour les rues de Besançon et de la Côte de Joux) de la nécessité réglementaire de garantir une largeur de trottoir d'au minimum 1,40 mètres afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Il est utile de rappeler par la même occasion que les trottoirs sont réservés aux piétons et aux poussettes et que par conséquent, les véhicules n'ont pas le droit de s'y stationner. A l'issue des travaux, il sera demandé aux services de gendarmerie de contrôler cet aspect du Code de la route et de verbaliser les contrevenants.

12- Affaires scolaires

- Comme chaque année, le nettoyage de l'école, de la cantine et de la salle polyvalente sera effectué par une entreprise spécialisée à la fin du mois d'août pour un coût global de 1 139,49 € TTC.
- 69 enfants sont inscrits à l'école pour la rentrée (22 en maternelle, 21 en CP-CE1-CM1, 26 en CE2-CM2).
- Le barbecue de l'école est organisé le 5 juillet à partir de 18h30.
- La rentrée aura lieu le mardi 3 septembre à 8h30.

13- Bibliothèque

Parmi les livres qui viennent d'être achetés, un bon nombre est consacré aux adultes.

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous le lundi de 16h30 à 17h30 et le mercredi de 9h00 à 10h30.

Au mois d'octobre, « Les petites fugues » permettront à nouveau de réunir écrivain et lecteurs.

14- Eclairage public et consommation énergétique

La suppression de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 a permis à la Commune de réaliser une économie d'énergie de l'ordre de 46 % sur la période s'étendant de mi-novembre à mi-mai.

La suppression des lampes de type « boule » étant obligatoire à l'horizon 2015, leur remplacement par des mâts supportant des lampes basse-consommation est évoqué pour la fin de cette année. Cette prestation, d'un montant avoisinant les 26 000 € TTC, bénéficierait d'une subvention du syndicat d'électricité du Doubs (SYDED) de 45 % du montant HT et d'une aide parlementaire de 3 000 €. La couleur des nouveaux lampadaires sera identique à celle de ceux déjà en place (rouge RAL 3003).

15- Fermeture du secrétariat de mairie

Pendant les vacances scolaires, le secrétariat de mairie sera totalement fermé sur la période du lundi 5 au vendredi 16 août. Il sera par ailleurs fermé ponctuellement certains jours de juillet.

16- Marché de producteurs

Le prochain marché se tiendra le vendredi 12 juillet chez Roland Bulloz, ferme du Bout du Bois à Fontain, avec les mêmes producteurs et l'assurance d'un bon repas.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le mercredi 28 août à 20h00.

Secrétaire de séance : Daniel Bobillier

Communication du Comité des fêtes et de la Paroisse de Gennes

Marche gourmande : rappel

Le Comité des fêtes et la Paroisse de Gennes, organisent leur marche gourmande le **dimanche 1^{er} septembre 2013**.

Inscriptions et renseignements auprès de Charles et Simone Bak au 03 81 55 71 97, dès à présent et jusqu'au **18 Août 2013**

Attention, les places sont limitées. N'attendez pas, inscrivez-vous dès maintenant et n'oubliez pas d'inviter vos amis.

Si des artisans souhaitent apporter leur soutien à cette manifestation, ils peuvent contacter Charles et Simone Bak.

Pêches et abricots

L'opération « pêches et abricots » aura lieu comme les autres années, mais avec un peu de retard en raison de la météo du printemps. La vente est programmée pour fin juillet – début août avec des tarifs proches de ceux de l'an passé.

Une information relative à la date et aux prix vous sera communiquée ultérieurement.